

Communiqué

concernant la reprise des cultes

samedi 23 mai 2020

Le ministre de l'intérieur a publié le 22 mai un décret autorisant dès à présent la reprise des cultes. Nous nous réjouissons de cette liberté retrouvée, et de la possibilité d'avoir à nouveau accès aux sacrements et au rassemblement de la communauté. Mais nous savons aussi que cette liberté nous oblige : les églises où l'on pourra à nouveau se retrouver pour célébrer doivent être des lieux sûrs.

Depuis plusieurs jours, les paroisses s'activent pour adapter les lieux, préparer et sécuriser les rassemblements des fidèles. Quelques paroisses sont prêtes à reprendre le culte dès maintenant. D'autres ont besoin de plus de temps pour assurer la sécurité sanitaire. Veillez à vous informer auprès de votre paroisse sur les dates et horaires de reprise.

Nous sommes appelés à une double exigence : celle de la fidélité au rassemblement dominical qui reste une pressante et douce invitation du Seigneur : « Faites ceci en mémoire de moi », « Heureux les invités au repas du Seigneur »; et celle de la responsabilité que nous avons les uns vis à vis des autres de ne pas être des vecteurs de contagion de la Covid 19 : cela nous impose d'être attentifs aux mesures sanitaires imposées. En particulier le décret du ministère de l'intérieur impose le port du masque pour participer au culte. Le reste des consignes vous sera précisé à l'entrée des églises.

L'Eglise attend de célébrer le don de l'Esprit Saint promis par le Christ. Il vient faire toutes choses nouvelles. Qu'Il renouvelle en nous la joie de communier au Corps du Christ que nous retrouverons dans le pain consacré et dans la communauté rassemblée !



+ Pierre-Antoine Bozo
Évêque de Limoges